



Convocation :..... 15.09.2020	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 15.09.2020	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 À 18H

N° 2020/13

**Objet : Travaux d'adaptation des locaux de l'IUT Paul Sabatier, site de Castres -
Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Mme Geneviève VICENTE, Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Florence ESTRABAUD, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Michel BENOIT.

Secrétaire :

Mme Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, responsable des affaires financières

Délibération n°2020/13

Travaux d'adaptation des locaux de l'IUT Paul Sabatier, site de Castres - Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération n° 2018/19 du 25 octobre 2018 par laquelle le Comité syndical a approuvé le dossier d'expertise de l'opération d'adaptation des locaux de l'IUT Paul Sabatier, site de Castres inscrite au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu la délibération n° 2018/20 de la même date par laquelle le Comité syndical a approuvé la convention d'opération conclue dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 entre les différents financeurs pour l'adaptation des locaux de l'IUT Paul Sabatier, site de Castres,

Vu la délibération n° 2018/21 de la même date par laquelle le Comité syndical a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat au Syndicat mixte pour la réalisation de cette opération,

Cette opération d'investissement, qui vise la restructuration des locaux existants et leur réhabilitation énergétique, a été engagée. Les études en cours font ressortir que le programme des travaux ne va pouvoir être réalisé dans l'enveloppe initialement prévue.

Concomitamment, les Services de l'Etat nous informent que cette opération peut bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement en 2020 pour l'investissement en faveur des territoires.

De ce fait, le plan de financement initial de l'opération tel que fixé dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 se trouve modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous, compte tenu de dépenses supplémentaires de réhabilitation énergétique à hauteur de 700 000 € HT, ce qui porte son montant total à 3 700 000 € HT, conformément au bilan prévisionnel d'opération joint en annexe à la présente délibération.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est sollicitée à hauteur de 18,9 % du nouveau coût HT de l'opération.

Nouveau plan de financement de l'opération et montant de la DSIL sollicitée :

Montants en k€	Dépenses HT	Recettes		%
Dépenses initiales CPER	3 000	Etat	1 200	32,43
Dépenses supplémentaires DSIL	700	Etat DSIL	700	18,92
		Région	1 000	27,03
		Syndicat mixte *	800	21,62
TOTAL HT	3 700		3 700	
	Dépenses TTC	Syndicat Mixte	730	
TOTAL TTC	4 430		4 430	

* Autofinancement

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

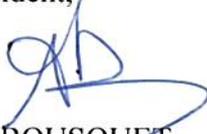
- approuve le nouveau montant de l'opération à hauteur de 3 700 000 € HT, conformément au bilan prévisionnel joint en annexe, et son nouveau plan de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- sollicite auprès de l'Etat, pour cette opération, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 700 000 € soit 18,9 % du coût total HT de l'opération,
- autorise le Président à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous documents utiles pour constituer le dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Fait et délibéré à Castres, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,




Arnaud BOUSQUET